VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

DROGUE AU LYCÉE, LES CPE FERMENT LES YEUX

Par Profil supprimé Postée le 18/05/2010 17:26

> Surveillant dans un lycée professionnel, j'attrape 3 élèves de 15 ans qui fumaient de la beuh à la récré. J'amène le mégot à la CPE (mes collègues confirment qu'il s'agit de cannabis), convocation des élèves... L'un a 2 de tensions et les 2 autres font n'importe quoi à l'atelier. Les 3 affirment qu'il ne s'agit que d'une cigarette. La CPE les croit et me dit qu'elle n'est pas de la police. Résultat : crédibilité zéro, les élèves m'insultent et se fichent de moi.
> Finalement, les élèves récoltent deux heures de colle pour avoir fumé une cigarette... En tant que 3e, ils n'ont pas le droit de fumer et c'est la seule chose qu'on peut retenir contre eux. Il est maintenant trop tard pour l'histoire du joint (les CPE disent que j'ai pris le mauvais mégot, qu'elles n'ont pas de preuve, que c'est la base du droit). Si elles avaient bougé dès le départ, les symptômes étaient visibles. Après tout, ils n'y a pas d'éthylotest pour les élèves qui arrivent saouls mais ça, elles connaissent... et sanctionnent. Que puis-je faire ?? Franchement la situation me dépasse.

Mise en ligne le 19/05/2010

Bonjour,

Il est difficile d'avoir un avis, de l'extérieur et de façon générale, sur le problème que vous soulevez. Vous le décrivez selon votre point de vue. Or, pour être objectif, il nous faudrait aussi entendre le point de vue de vos collègues et celui de la CPE.

Cependant, on peut dire que la situation que vous décrivez évoque un établissement où il y a des difficultés de communication, des difficultés à dialoguer les uns avec les autres. Ce sont des élèves apparemment difficiles, qui ont du mal à adhérer au projet scolaire, ce qui complique bien sûr votre travail. Il serait peut-être intéressant pour votre équipe de faire une réunion entre vous sur la question de la consommation de produits par les élèves. Chacun pourrait exprimer ce qu'il sait, ce qu'il craint, ce qu'il souhaite, en fonction de sa place dans l'institution.

Par ailleurs, la question de la consommation de produits (licites ou pas) invite à privilégier d'abord le dialogue avec les usagers. Il est important que ces jeunes puissent d'abord exprimer ce qu'ils pensent et ressentent quant à leurs comportements. Que leur parole puisse s'exprimer et qu'ils se sentent écoutés. Dans un tel cadre de dialogue, l'équipe éducative peut plus facilement (et doit) maintenir une position ferme de respect de la règle et de la loi.

Vous pourriez aussi prévoir une action éducative collective auprès des élèves. Des associations et lieux de soin de votre département peuvent vous aider à organiser ce type de réunions.

Nous pourrions donc vous conseiller de ne pas rester seul face au problème, par exemple d'en parler d'abord aux collègues qui semblaient être d'accord avec vous... Il est sûr que des divergences au sein de l'équipe éducative nuisent à la résolution des problèmes. L'action collective est toujours plus constructive et moins fragilisante que l'action individuelle.

Vous pouvez aussi en parler plus longuement en nous appelant au 0800 23 13 13 (anonyme et gratuit depuis un poste fixe, de 8 h à 2h tous les jours). Nos écoutants pourront approfondir avec vous ce sujet et également vous donner des adresses de professionnels qui travaillent dans le champ de la prévention, dans votre département.

Cordialement.